



CONVOCAATION

La convocation ci-dessous retranscrite a été adressée aux membres du Conseil Municipal de la commune de Meschers proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 28 juin, à par voie postale.

- CONVOCAATION -

Le Conseil Municipal portant élection du Maire et des Adjointes se déroulera à la salle « La PASSERELLE » le :

- 04 JUILLET 2020 A 10 H 30

A Meschers, le 29 juin 2020

Le Maire,



Dominique DECOURT.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Installation du Conseil Municipal
- ❖ Election du Maire ;
- ❖ Fixation du nombre de postes d'Adjoints ;
- ❖ Election des Adjoints ;
- ❖ Lecture de la charte de l'élu local.



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE 10 JUILLET 2020

Ordre du jour :

- Installation du Conseil municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre de postes d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local.

Déroulement de la séance :

- Installation du Conseil municipal :

Ouverture de la séance

- Monsieur DECOURT Dominique, Maire sortant assure la présidence de l'ouverture du Conseil municipal (article L. 2122-8 CGCT). Il déclare la séance ouverte.

- Il donne lecture des résultats constatés du 2nd tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 :

- La liste « Meschers Pour Tous » a obtenu 533 voix, soit 35.87 % des suffrages exprimés et 16 sièges de conseillers municipaux :

- Madame FRIBOURG Françoise
- Monsieur BANETTE Pascal
- Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine
- Monsieur MAUDOUX Jean-Luc
- Madame BRISARD Laurence
- Monsieur BOZIER Vincent
- Madame CEGLAREK Marinette

- Monsieur COUTANT Yoan
- Madame JOUSSEAUME Monique
- Monsieur ZAPALA Gérard
- Madame FAYNET Maëlle
- Monsieur GUILLOUX Hervé
- Madame LAGUERRE Charlotte
- Monsieur BEZIE Patrick
- Madame MARTIN Catherine
- Monsieur BARRAUD Philippe
- Et 2 sièges de conseillers communautaires :
 - Madame FRIBOURG Françoise
 - Monsieur BANETTE Pascal
- La liste « Ensemble Construisons l'Avenir » a obtenu 520 voix, soit 34.99 % des suffrages exprimés et 4 sièges de conseillers municipaux :
 - Monsieur BAUMGARTEN Nicolas
 - Madame DROCHON Catherine
 - Monsieur DECOURT Dominique
 - Madame MÉCHIN Chantal
- La liste « Alternative Pour Meschers » a obtenu 433 voix, soit 29.14 % des suffrages exprimés et 3 sièges de conseillers municipaux :
 - Monsieur DARTENUC Laurent ;
 - Madame BARATTE Annie-Claude ;
 - Monsieur TINGAUD Pascal ;

Les 23 membres élus sont déclarés installés dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

- Monsieur DECOURT Dominique indique qu'il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire de séance (article L. 2121-15 CGCT). Madame MARIAUD VRIGNAUD Francine est désignée en qualité de secrétaire de séance.
- Il précise que cette désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, si la majorité des membres du Conseil municipal en est d'accord, cette désignation peut se faire à main levée (article L. 2121-21 CGCT ; CE, 27 fév. 1981, Bocholier).
- Monsieur DECOURT Dominique recueille le vote du conseil sur le scrutin à main levée.

- A l'unanimité, Madame MARIAUD VRIGNAUD Francine est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur DECOURT Dominique cède la présidence de la séance au plus âgé des membres présents du Conseil municipal (article L. 2122-8 CGCT), soit Madame JOUSSAUME Monique.

➤ **Election du Maire :**

Présidence

- La présidence est assurée par Madame JOUSSAUME Monique.

Appel

- La Présidente procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

- Madame FRIBOURG Françoise
- Monsieur BANETTE Pascal
- Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine
- Monsieur MAUDOUX Jean-Luc
- Madame BRISARD Laurence
- Monsieur BOZIER Vincent
- Madame CEGLAREK Marinette
- Monsieur COUTANT Yoan
- Madame JOUSSAUME Monique
- Monsieur ZAPALA Gérard
- Madame FAYNET Maëlle
- Monsieur GUILLOUX Hervé
- Madame LAGUERRE Charlotte
- Monsieur BEZIE Patrick
- Madame MARTIN Catherine
- Monsieur BARRAUD Philippe
- Monsieur BAUMGARTEN Nicolas
- Madame DROCHON Catherine
- Monsieur DECOURT Dominique
- Madame MÉCHIN Chantal
- Monsieur DARTENUC Laurent
- Madame BARATTE Annie-Claude
- Monsieur TINGAUD Pascal

- La Présidente relève 23 conseillers présents.
- Elle constate que la condition de quorum est satisfaite.

Invitation à procéder à l'élection du Maire et rappel des règles de vote

- La Présidente invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire.
- La Présidente rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- La Présidente invite le ou les conseillers intéressés à faire acte de candidature s'ils le souhaitent.
Il s'agit d'une simple faculté, il n'est pas obligatoire de se déclarer candidat.
Monsieur BAUMGARTEN Nicolas se présente
Madame FRIBOURG Françoise se présente

Constitution du bureau

- La Président indique qu'il doit préalablement au vote être procédé à la constitution du bureau, compétent pour l'élection du Maire et celle des Adjoints.
- Deux assesseurs au moins doivent être désignés. La Présidente propose de désigner 2 assesseurs.
- La Présidente demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Monsieur BANETTE Pascal et Monsieur BOZIER Vincent en qualité d'assesseurs de bureau de vote.
- La désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, si la majorité des membres du Conseil municipal en est d'accord, cette désignation peut se faire à main levée (article L. 2121-21 CGCT ; CE, 27 fév. 1981, Bocholier).
- La Présidente recueille le vote du conseil sur le scrutin à main levée.
- A l'unanimité, Monsieur BANETTE Pascal et Monsieur BOZIER Vincent sont désignés en qualité d'assesseurs.

A l'issue de ce vote, la Présidente propose de procéder à l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

Des bulletins blancs sont disposés sur les tables.

Les bulletins de vote sont complétés manuellement par les conseillers eux-mêmes.

Les assesseurs font procéder au vote de chaque conseiller. Une urne est prévue.

- La Présidente invite chaque conseiller, à l'appel de son nom, à voter.
 - Madame FRIBOURG Françoise
 - Monsieur BANETTE Pascal
 - Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine
 - Monsieur MAUDOUX Jean-Luc
 - Madame BRISARD Laurence
 - Monsieur BOZIER Vincent
 - Madame CEGLAREK Marinette
 - Monsieur COUTANT Yoan
 - Madame JOUSSAUME Monique
 - Monsieur ZAPALA Gérard
 - Madame FAYNET Maëlle
 - Monsieur GUILLOUX Hervé
 - Madame LAGUERRE Charlotte
 - Monsieur BEZIE Patrick
 - Madame MARTIN Catherine
 - Monsieur BARRAUD Philippe
 - Monsieur BAUMGARTEN Nicolas
 - Madame DROCHON Catherine
 - Monsieur DECOURT Dominique
 - Madame MÉCHIN Chantal
 - Monsieur DARTENUC Laurent
 - Madame BARATTE Annie-Claude
 - Monsieur TINGAUD Pascal

- Le conseiller dépose lui-même le bulletin dans l'urne.
- Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller par les deux assesseurs sous le contrôle de la Présidente.

- Il est dénombré :
 - le nombre de conseillers présents à l'appel qui n'ont pas souhaité prendre part au vote : 0
 - le nombre de votants : 23
 - le nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
 - le nombre de suffrages blancs : 0
 - le nombre de suffrages exprimés : 23
 - la majorité absolue : 12.

- Nombre de suffrages obtenus :
 - Monsieur BAUMGARTEN Nicolas a obtenu 4 voix,
 - Madame FRIBOURG Françoise a obtenu 19 voix.
- L'élection est acquise, la Présidente proclame l'élection de Madame FRIBOURG Françoise, Maire, immédiatement installée.

La Présidente cède la présidence à Madame FRIBOURG Françoise, Maire.

Les assesseurs et le Président rejoignent leur place.

➤ **Fixation du nombre d'Adjoints**

Présidence

- La présidence est désormais assurée par Madame FRIBOURG Françoise, Maire.

Proposition de vote

- Madame la Maire annonce qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au maximum de 6 Adjoints, correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil.
- Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 Adjoints.
- Au vu de ces éléments, Madame la Maire propose que le Conseil municipal fixe à 6 le nombre d'Adjoints.

Vote

- Le vote a lieu à main levée à la majorité absolue.
- A l'unanimité, le nombre d'Adjoints est fixé à 6.

➤ **Election des Adjoints :**

Présidence

- La présidence est assurée par Madame la Maire.

Invitation à l'élection des Adjoints et rappel des règles de vote

- Madame la Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des Adjoints.

- Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et 2122-7-2 du CGCT, les Adjointes sont élus au **scrutin secret de liste** à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal.
Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).
- Madame la Maire propose au Conseil municipal que soit laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes des candidats aux fonctions d'Adjointes.
- Elle invite les conseillers à lui présenter leur liste de candidats aux fonctions d'Adjointes.
- A l'issue du délai, les listes sont déposées auprès de Madame la Maire.
- Madame la Maire énonce publiquement la composition de la liste :
 - Monsieur BANETTE Pascal 1^{er} Adjoint
 - Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine 2^{ème} Adjointe
 - Monsieur COUTANT Yoan 3^{ème} Adjoint
 - Madame BRISARD Laurence 4^{ème} Adjointe
 - Monsieur BOZIER Vincent 5^{ème} Adjointe
 - Madame MARTIN Catherine 6^{ème} Adjointe

Bureau

- Madame la Maire indique que le bureau est composé des mêmes assesseurs que ceux désignés pour l'élection du Maire.

Maire la Maire, en tant que Présidente de séance, invite les conseillers à procéder à l'élection des Adjointes.

Premier tour de scrutin

Les bulletins de vote et enveloppes sont déposés sur la table de décharge.

Les assesseurs font procéder au vote de chaque conseiller. Une urne est prévue.

- Madame la Maire invite chaque conseiller, à l'appel de son nom, à voter.
 - Madame FRIBOURG Françoise
 - Monsieur BANETTE Pascal
 - Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine

- Monsieur MAUDOUX Jean-Luc
- Madame BRISARD Laurence
- Monsieur BOZIER Vincent
- Madame CEGLAREK Marinette
- Monsieur COUTANT Yoan
- Madame JOUSSAUME Monique
- Monsieur ZAPALA Gérard
- Madame FAYNET Maëlle
- Monsieur GUILLOUX Hervé
- Madame LAGUERRE Charlotte
- Monsieur BEZIE Patrick
- Madame MARTIN Catherine
- Monsieur BARRAUD Philippe
- Monsieur BAUMGARTEN Nicolas
- Madame DROCHON Catherine
- Monsieur DECOURT Dominique
- Madame MÉCHIN Chantal
- Monsieur DARTENUC Laurent
- Madame BARATTE Annie-Claude
- Monsieur TINGAUD Pascal

- Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose lui-même son bulletin dans l'urne.
- Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller.
- Il est dénombré :
 - le nombre de conseillers présents à l'appel qui n'ont pas souhaité prendre part au vote : 0 ;
 - le nombre de votants : 23 ;
 - le nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0 ;
 - le nombre de suffrages blancs : 4
 - le nombre de suffrages exprimés : 19 ;
 - la majorité absolue : 10.
- Nombre de suffrages obtenus :
 - Monsieur BANETTE Pascal a obtenu 19 voix

- L'élection est acquise :
 - Madame la Maire proclame l'élection des six Adjoints :
 - 1^{er} Adjoint : Monsieur BANETTE Pascal
 - 2^{ème} Adjoint : Madame MARIAUD-VRIGNAUD Francine
 - 3^{ème} Adjoint : Monsieur COUTANT Yoan
 - 4^{ème} Adjoint : Madame BRISARD Laurence
 - 5^{ème} Adjoint : Monsieur BOZIER Vincent
 - 6^{ème} Adjoint : Madame MARTIN Catherine
 - Elle déclare les Adjoints immédiatement installés dans leur fonction.

➤ **Madame la Maire donne lecture de la charte de l'élu local :**

➤ **Signature du PV :**

Madame la Maire, Madame JOUSSAUME Monique, Madame MARIAUD VRIGNAUD Francine ainsi que les deux assesseurs sont invités à signer le PV de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H35.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Mme FRIBOURG Françoise

M. BANETTE Pascal

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine

M. COUTANT Yoan

Mme BRISARD Laurence

M. BOZIER Vincent

Mme MARTIN Catherine

Mme JOUSSAUME Monique

M. ZAPALA Gérard

M. BEZIE Patrick

Mme CEGLAREK Marinette

M. MAUDOUX Jean-Luc

M. GUILLOUX Hervé

M. BARRAUD Philippe

Mme LAGUERRE Charlotte

Mme FAYNET Maëlle

Mme MÉCHIN Chantal

M. DECOURT Dominique

Mme DROCHON Catherine

M. BAUMGARTEN Nicolas

M. DARTENUC Laurent

Mme BARATTE Annie-Claude

M. TINGAUD Pascal